

DEC192458INC

Décision portant nomination de M. Stéphane PAROLA aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5182 intitulée « Laboratoire de Chimie » (LCH)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5182 intitulée Laboratoire de Chimie (LCH) et nommant Mme Marie-Chantal ANDRAUD directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stéphane PAROLA, Professeur à l'Université Claude Bernard Lyon 1, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} octobre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit

